

PROCÈS-VERBAL de la réunion en comité du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, tenue au siège social de la Société, 229 rue Saint-Omer, Lévis (Québec), **jeudi le 2 septembre deux mille dix.**

PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre Bazinet, vice-président
- M. Jean-Luc Daigle, administrateur
- M. Michel Turner, administrateur
- M. Mario Fortier, administrateur
- M^{me} Nathalie Plante, représentante des usagers du T.A
- M^{me} Marjorie Guay, représentante des usagers du transport en commun.
- M. Mario Sirois, adjoint au directeur général
- M. Jean-François Carrier, directeur général

ABSENTS :

- M. Michel Patry, président
- M^{me} Janet Jones, administratrice
- M. Serge Côté, administrateur

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du jeudi 8 juillet 2010
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du mercredi 11 août 2110
4. Autorisation de procéder à la vente des autobus numéro 9046, 9098 et 9286
5. Mandat à la Ville de Lévis : Géo-référencement des arrêts d'autobus dans le cadre de la mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageur (SAEIV)
6. Adoption des nouvelles conditions de rémunération du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués
7. Motion de Félicitations à madame Henriette Larrivée à l'occasion de son départ pour la retraite
8. Motion de Félicitations aux chauffeurs d'autobus, à la direction de l'exploitation et à la responsable des activités marketing de la STLévis dans le cadre des événements estivaux (Fête nationale, Festivent et FestiJazz)
9. Embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement
10. Comptes payables
11. Points divers
12. Période de questions
13. Levée de l'Assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2010-098 -

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 2 septembre 2010 soit adopté considérant l'ajout du point suivant à l'item 11. Points divers :

a) Contribution à la Fondation Monique-Fitz-Back.

Adoptée-.

2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du jeudi 8 juillet 2010

- RÉSOLUTION 2010-099 -

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire tenue mercredi, le 8 juillet 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée-.

3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du mercredi 11 août 2010

- RÉSOLUTION 2010-100 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire tenue
mercredi, le 11 août 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée-.

4. Autorisation de vendre les autobus numéro 9046, 9098 et 9286.

- RÉSOLUTION 2010-101-

CONSIDÉRANT : que les autobus numéro 9046, 9098 et 9286 ne
rencontrent plus les critères de fiabilité de la
Société ;

CONSIDÉRANT : les coûts que nécessiteraient les réparations
desdits véhicules;

CONSIDÉRANT : la recommandation du service de l'entretien à la
Direction générale;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la
vente des autobus identifiés au numéro 9046, 9098 et 9286
considérant que ces véhicules sont maintenant hors d'usage.

Adoptée-.

**5. Mandat à la Ville de Lévis : géo-référencement des arrêts d'autobus
dans le cadre de la mise en place d'un *Système d'Aide à
l'Exploitation et Information Voyageur (SAEIV)***

- **RÉSOLUTION 2010-102-**

CONSIDÉRANT : la nécessité de procéder à l'inventaire, à la caractérisation, à l'analyse du positionnement des arrêts et d'établir le bon diagnostic pour optimiser le service dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de transport collectif;

CONSIDÉRANT : que ces données sont indispensables dans le cadre de la mise en œuvre du projet Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageur (SAEIV) en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT : que ces données sont nécessaires pour entreprendre les travaux visant l'amélioration des zones d'attentes;

CONSIDÉRANT : que le travail effectué jusqu'à maintenant à la phase I par les deux (2) stagiaires entre les mois de juin et août représente 20% du travail à réaliser;

CONSIDÉRANT : qu'une phase II d'une durée de seize (16) semaines s'avère être nécessaire pour finaliser la prise de données sur le terrain;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder auprès de la Ville de Lévis à l'octroi d'un mandat pour le géo-référencement des arrêts d'autobus dans le cadre de la mise en place du projet Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageur (SAEIV) et du nouveau réseau pour un montant totalisant la somme maximale de vingt-quatre milles huit cent cinquante dollars, taxes incluses (24 850,00\$).

Adoptée-

6. Adoption des nouvelles conditions de rémunération du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués

- **RÉSOLUTION 2010-103-**

- ATTENDU QUE :** la volonté du conseil d'administration de la Société de transport de Lévis de revoir la politique salariale du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués de la Société en vertu des résolutions 2008-049 et 2008-056;
- ATTENDU QUE :** la Firme Morneau Sobeco, principale société en Services-Conseil en ressources humaines et solutions administratives au Canada a été mandatée pour réaliser ladite étude sur la révision de la rémunération du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués;
- ATTENDU QUE :** l'étude sur la révision de la rémunération préparée par la Firme Morneau Sobeco respecte la Loi sur l'équité salariale du Québec;
- ATTENDU QUE :** l'étude sur la révision de la rémunération préparée par la Firme Morneau Sobeco repose sur des observations salariales 2009;
- ATTENDU QUE :** le contexte actuel du marché de l'emploi dans les sociétés de transport du Québec est favorable au personnel-cadre et que la STLévis se doit d'offrir des conditions de travail compétitives pour conserver son personnel actuel et ainsi éviter des coûts liés au recrutement et à la formation de nouvelles ressources;
- ATTENDU QU' :** une provision a été prise lors de la fermeture de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 pour les ajustements salariaux du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués;
- ATTENDU QUE :** le budget d'opération 2010 de la STLévis tient compte de ces ajustements salariaux pour l'année en cours;
- ATTENDU QUE :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de Lévis accepte les recommandations de la Direction générale faites sur la base de l'étude sur la révision de la rémunération du personnel-cadre et des professionnels non syndiqués effectuée par la Firme Morneau Sobeco et autorise l'entrée en vigueur des nouvelles échelles salariales à compter du 1^{er} janvier 2009.

QUE le conseil d'administration autorise la Direction générale à verser les ajustements salariaux pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 5 septembre 2010 à compter du 7 septembre 2010.

Adoptée-.

7. Motion de Félicitations à madame Henriette Larivée à l'occasion de son départ pour la retraite

- RÉSOLUTION 2010-104-

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé unanimement

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de Lévis remercie Madame Henriette Larivée et lui souhaite une retraite heureuse après trente-quatre (34) ans de loyaux service et de dévouement à titre de commis comptable à la Société de transport de Lévis au cours de la période du 18 octobre 1976 au 27 août 2010.

Adoptée-.

8. Motion de Félicitations aux chauffeurs d'autobus, à la direction de l'exploitation et à la responsable des activités marketing de la STLévis dans le cadre des évènements estivaux (Fête nationale, Festivent et FestiJazz)

- RÉSOLUTION 2010-105-

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de Lévis félicite l'équipe de chauffeurs et du service de l'exploitation ainsi que la responsable des activités marketing pour la qualité de leur

travail et de leur dévouement dans le cadre des événements qui se sont déroulés durant la période estivale (Fête nationale, Festivent et FestiJazz).

Adoptée-

9. Embauche d'un chargé de projet à la Direction de la planification et du développement

- RÉSOLUTION 2010-106-

CONSIDÉRANT : que le conseil d'administration de la Société de transport de Lévis a autorisé la mise en place d'un processus pour l'embauche d'un chargé de projet au service de la planification et du développement résolution 2010-84;

CONSIDÉRANT : les résultats des entrevues ;

CONSIDÉRANT : la recommandation du Comité d'embauche formé de Messieurs Michel Savard, directeur de la planification et du développement et Mario Sirois adjoint au directeur général;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de Madame Katia Mérand à titre de chargée de projet au service de la planification et du développement de la Société de transport de Lévis, aux conditions suivantes :

- La chargée de projet entrera en fonction à compter du 18 octobre 2010.
- Maintien d'emploi conditionnel aux résultats d'une évaluation par le directeur de la planification et du développement, la première après six (6) mois à ce poste, la seconde après douze (12) mois et par la suite à chaque fin d'année civile pour les années subséquentes.

- Salaire fixé selon l'échelle salariale en vigueur pour l'année 2011.

Adoptée-.

10. Comptes payables

- RÉSOLUTION 2010-107-

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire :	# 23 à # 30	999 466.43 \$
-----------	-------------	---------------

Bordereaux nos :	# 15697 à # 15913	1 765 849.80 \$
------------------	-------------------	-----------------

Paiements directs : Aucun

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée-.

11.- Points divers

a) Fondation Monique Fitz-Back

RÉSOLUTION 2010- 108 -

CONSIDÉRANT : que la Fondation Monique Fitz-Back a développé le projet « Un transport pour mieux vivre » qui vise à sensibiliser les jeunes du niveau primaire et secondaire au enjeux environnementaux, sociaux et économiques reliés aux moyens de transport durable et encourager la réflexion critique et l'émergence de solutions durables en matière de transport;

CONSIDÉRANT : que par ce projet, la Fondation cherche également à créer un mouvement favorisant le développement de saines habitudes de vie et l'engagement des jeunes dans leur communauté;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de ce projet, la Fondation entend inviter les jeunes étudiant(e)s de la Commission scolaire des Navigateurs à participer à un concours de dessin lié à leur vision d'avenir des transports durables dans la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT : que ce projet a connu un vif succès auprès des commissions scolaires de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT : que ce projet s'inscrit dans les orientations stratégiques de la STLévis puisqu'il s'adresse aux jeunes et qu'il met en valeur le transport en commun;

CONSIDÉRANT : que ce projet reçoit déjà l'appui de partenaires importants tels le Réseau de transport de la Capitale (RTC), NovaBus, Transport Québec, etc. et que la Fondation Monique Fitz-Back sollicite l'appui financier de la STLévis pour en étendre la portée de ce projet à Lévis;

CONSIDÉRANT : qu'en retour, la Fondation Monique Fitz-Back accorde à la STLévis la visibilité suivante :

MENTIONS

- Document de référence
- Cahiers pédagogiques
- Guides concours

SUPPORT DE DIFFUSION DES ŒUVRES GAGNANTES

- Panneaux intérieurs autobus
- Panneau de crédits de la murale
- Panneau de crédits des affiches publicitaires

INTERNET

- Site Internet du projet *Un transport pour mieux vivre*

COMMUNICATIONS

- Communiqués
- Conférence de presse

AUTRES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION À CONFIRMER POUR MAXIMISER LA VISIBILITÉ

- Exemple : mention du partenariat lors d'entrevues radiophoniques

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé unanimement

QUE ce Conseil autorise le versement d'une contribution financière au montant de 5 000 \$ à la Fondation Monique Fitz-Back pour lui permettre d'offrir aux étudiant(e)s de la Commission scolaire des Navigateurs la possibilité de participer au projet « Un transport pour mieux vivre » et ainsi devenir partenaire « Catégorie Bronze » de ladite Fondation.

Adoptée-.

12. - Période de questions

Les personnes présents questionnent les points suivants :

- Connaissance du contenu des procès-verbaux et des sujets discutés lors des séances extraordinaires des 8 juillet et 11 août 2010.
 - Le vice-président et la Direction générale explique sommairement le contenu des sujets discutés et leurs impacts auprès de la Société et de la clientèle.

- La tarification étudiante, les heures de service en fin de soirée et les descentes sur le boul. Laurier direction Ouest
 - La Direction générale précise qu'il s'agit de question d'ordre financière concernant la tarification étudiante et que l'amplitude du service sera réévalué dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau en 2011.
 - La Direction explique que les montées et descentes sont limitées sur le territoire du RTC.

- Les groupes de discussion tenus en juillet 2010
 - La Direction générale donne toutes les précisions requises et rassure les usagers en les informant que des séances d'information seront tenues au cours de l'automne.

- Fonds d'immatriculation
 - Le vice-président indique qu'il y a une entente mais qu'il n'y a pas de date confirmée pour en faire une annonce officielle.

- Site Internet et publication des avis de convocation et des procès-verbaux
 - La Direction assure que le site Internet de la Société sera modifié afin de faciliter la diffusion des informations à la clientèle et à l'ensemble de la population. Pour ce faire, une section sera réservée pour la consultation des procès-verbaux.

Adoptée-

13. - Levée de l'assemblée

- RÉOLUTION 2010-109 -

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le vice-président, Jean-Pierre Bazinet

Le secrétaire, Mario Sirois